
Projet d'arrêtés et de décrets : Le point

Description

Marianne La DGAC nous a transmis le 3 août dernier les [projets d'arrêtés et des décrets d'application de la loi du 24 octobre 2016](#), dite « loi drones » pour consultation. En effet cette administration souhaite recueillir les avis des utilisateurs et demande aux structures représentatives telles Finesse Plus de leur proposer éventuellement des amendements.

Afin de vous donner une information claire et précise de ces textes, nous avons réalisé un [tableau récapitulatif](#) des dispositions prévues. Ce tableau reprend tous les cas de figure de la situation d'un aéromodéliste RC et de sa pratique.

Conformément à la demande de la DGAC, nous allons réaliser d'ici le 29 septembre un document unique signé Finesse Plus. Vous pouvez donc, réagir, commenter, proposer sur le site de Finesse Plus, soit en nous écrivant directement à association@finesseplus.fr ou via la page « [Participez](#) » de notre site. Nous recueillons les réactions de tous les aéromodélistes concernés et pas seulement de nos adhérents qui ont déjà été extrêmement nombreux à réagir à ces textes.

D'ores et déjà nous considérons que certaines dispositions sont inacceptables en l'état. Nous allons donc utiliser pleinement notre droit d'amendement. Nous considérons depuis l'été 2016 que le texte de la loi « drones » est un mauvais texte, bâclé et qui a délibérément fait l'impasse sur la pratique réelle de l'aéromodélisme en France. Le temps des assurances verbales, des vœux pieux et des bonnes intentions est désormais terminé. Nous exigeons désormais que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités pour la sauvegarde de l'aéromodélisme français, en considérant enfin sa pratique réelle, et non pas une vision bureaucratique idéalisée par certains.

Le bureau Finesse Plus